

Hier soir, sur la chaîne "Public Sénat", était diffusée une excellente interview de Pierre MAUROY, Premier ministre sous François MITTERRAND de 1981 à 1984, maire de Lille durant près de 30 ans, et actuellement sénateur du Nord. Le sujet tournait autour du Sénat, du rôle des sénateurs en général, et du sien en particulier. Il a notamment évoqué les progrès du Sénat en matière de parité hommes/femmes. Mais une progression très relative, comme il l'a souligné, puisqu'actuellement la proportion de femmes sénatrices atteint difficilement le tiers de l'assemblée...

Tout ceci m'a refait penser à une question écrite, que j'avais adressée à Valérie PECRESSE, alors Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, au sujet de la parité dans les universités.

En effet, le nombre de femmes au sein des conseils d'administration des universités est aujourd'hui de moins de 20%, réalité dont Madame la Ministre souhaite porter un coup d'arrêt en envisageant d'imposer un taux de 40% de femmes dans les conseils d'administration, comme c'est déjà le cas dans les entreprises.

Toutefois, ce fait ne doit pas masquer la réalité des menaces portant atteinte à l'équilibre général des sexes dans les différents échelons de la vie universitaire. Victimes d'une forte misogynie subsistante, les femmes occupent 41,5% des postes de maître de conférence mais seulement 19,9% de ceux de professeurs.

De plus, selon les statistiques issues de l'Université Paris-VIII à l'origine d'un plan d'action ambitieux, la maternité serait encore un facteur défavorable pour devenir professeur contrairement à la paternité. Or, la Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif, datant du 29 juin 2006, rappelle la nécessité de prendre en compte « la dimension sexuée dans l'ensemble de la démarche éducative, avec la mise en place de mesures spécifiques en direction des filles ».

Aujourd'hui, j'attends toujours qu'on me communique les mesures que compte prendre le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche... Ces mesures permettraient pourtant d'aboutir à un plan d'action général assurant la parité à tous les niveaux d'action universitaire engageant des acteurs mixtes.

Ce cas des universités n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Il prouve à quel point les institutions françaises ont encore des progrès à faire en matière de parité pour prétendre à devenir exemplaires... La lutte contre les disparités hommes/femmes a donc malheureusement de beaux jours devant elle...